

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que le dit comité soit composé des honorables Messieurs *Ryan, Allan, Anderson, Letellier de St. Just, Odell, Macpherson, Ferrier, Willmot, Ritchie, Sanborn, et McMaster*, et qu'il s'assemble et s'ajourne à loisir.

L'honorable M. *Guéremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état contenant les renseignements suivants :

1o. Le montant payé annuellement comme compensation en vertu de l'acte seigneurial refondu, à cette partie du township de *Whitworth* incluse et comprise dans la paroisse de *St. Antonin*, comté de *Témiscouata*, telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.

2o. A qui et quand cette compensation a été payée.

3o. Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou autorité ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'Honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des " *Etats-Unis d'Amérique.*"

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux. "

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat la copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies (No. 55, 2 mars 1870), sur le sujet de l'acte de la marine marchande (coloniale), 1869.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 21 Mars 1870.

(Copie).

Canada.—No. 55.

*Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général.*

DOWING STREET, 2 mars 1870.

MONSIEUR,—J'ai soumis au Conseil de Commerce copie de votre dépêche No. 165, du 29 décembre, avec les documents qui l'accompagnaient, concernant l'Acte de la *Marine Marchande (Coloniale de 1869*, et au sujet de l'octroi de certificats aux commandants, seconds et mécaniciens.